



La médiation familiale qu'est-ce que c'est?

*Maintenir ou restaurer le lien dans
les situations de conflits familiaux*

La médiation familiale est un **espace de dialogue et d'écoute** où peuvent s'exprimer les besoins de chacun. Le médiateur est une **tierce personne neutre**. Titulaire d'un diplôme d'Etat, il est tenu au respect d'un code de déontologie, à la confidentialité et à l'impartialité. Son rôle est de **vous aider à apaiser le conflit et à trouver ensemble des accords**.



Les étapes

Un **premier entretien d'information individuel, confidentiel et sans engagement**: il vous permettra d'échanger avec le médiateur sur votre situation et de clarifier avec lui les objectifs de la médiation.

Les **entretiens de médiation familiale**: d'une durée de 1h30 à 2h, leur nombre varie selon votre situation et les sujets que vous souhaitez aborder. A tout moment, le processus de médiation peut être interrompu.

Si des accords écrits ou oraux sont trouvés, ils peuvent être homologués par un juge.



Les tarifs

L'entretien d'information est gratuit.

Pour les entretiens suivants, une participation financière vous sera demandée en **fonction de vos revenus** (barème officiel fixé par la CNAF).

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.